



# COP23 – Transparence, Bilan Mondial, Conformité et Mise en Oeuvre

Pascale Bird

Advice Coordinator, Legal Response international

# Progrès dans l'élaboration du Rulebook

- Coordination des points de l'ordre du jour pour éviter travail inutile et assurer cohérence des décisions, notamment:
  - Interaction des volets atténuation et adaptation (nombres CDNs comprennent un élément d'adaptation)
  - Orientation sur les lignes directrices en matière de notification d'informations prévues à l'Article 4(8) et alignement des exigences avec informations à communiquer dans le cadre de la transparence
  - Clarification du lien entre communications sur l'adaptation et cadre de transparence; alignement des lignes directrices entre articles 13 et 7
  - Liens entre cadre de transparence et mécanisme visant à faciliter la mise en oeuvre et à promouvoir le respect des dispositions de l'AP (Article 15) ?

# Cadre de Transparence Renforcé (Art.13 AP)

- Basé sur régime MRV existant, mais pas d'indication quant aux dispositions qui resteront (et sous quelle forme) et celles qui partiront
- Modalités, procédures et lignes directrices – communes ou différenciées ?
- Flexibilité à certains pays (autre PMA et PEID) “à la lumière de leurs capacités” – quelles Parties ?
- Mise en oeuvre de cette flexibilité en pratique ?
- transparence du soutien = essentiel pour permettre aux pays en développement de remplir leurs obligations de notification
- Clarifier lien avec REDD+: lier cadre de transparence avec modalités de MRV du Cadre de Varsovie s/la REDD+
- Clarifier lien avec démarches concertées: aligner lignes directrices pour les mécanismes élaborés sous Article 6 avec cadre de transparence, not. concernant règles de comptabilisation et de déclaration des émissions transférées

# Bilan Mondial (Art.14, AP)

- :
- Dialogue de Facilitation 2018 =Test pour le bilan mondial
- Définir conception et orientations s/prochaines étapes (calendrier et lancement de la phase préparatoire)
- Identifier sources d'input (eg. conclusions du rapport spécial du GIEC sur les impact du réchauffement de 1,5 ° C) et outputs
- Etablir consensus sur ce qu'on entend par "progrès collectifs", "buts à long terme" de l'AP et "en tenant compte de l'équité"
- Fonds pour l'adaptation: mesures concrètes pour l'intégrer à l'Accord

# Conformité et Mise en Oeuvre (Art.15, AP)

- Portée du travail du Comité
- Déclencheurs/motifs de renvoi pour initier les procédures du Comité
- Liens entre l'Article 15 et d'autres arrangements institutionnels
- Reflet des capacités et circonstances nationales
- Type de flexibilité
- Outputs

# Démarches concertées (Art.6 AP)

- :

- 2 démarches fondées s/le marché:
  - Résultats d'atténuation transférés au niveau international (Art.6 (2))et
  - Mécanisme de développement durable (MDD) (Art.6(4))
- Adoption de mesures pour éviter double comptage et, concernant MDD, réduction d'émissions en complément de réductions pouvant se produire autrement
- 1 démarche non fondée s/le marché (Art.6(8))
- Lier REDD+ au Mécanisme de développement durable ?

# Pertes et Préjudices

- Augmentation du soutien financier – source de financement permanente
- Intégration dans tous les processus pertinents de l'AP, y compris cadre de transparence renforcé et bilan mondial

Merci !

Une question ? Contactez nous à:

[Pascale.bird@legalresponseinitiative.org](mailto:Pascale.bird@legalresponseinitiative.org)  
[liaisonofficers@gmail.com](mailto:liaisonofficers@gmail.com)